# À la fin du XIXe siècle, la querelle fait toujours rage entre Saint-Mathieu et Tréviers

**Par Alain GIBAUD**
Conseiller municipal délégué à la Valorisation du Patrimoine

Le 4 décembre1876, rien n'a avancé à propos de la donation Vieille, sauf qu'il apparaît que divers frais et honoraires sont à régler. Tréviers avance que Saint-Mathieu étant seul à bénéficier de la donation, il doit seul en régler les frais. Ce à quoi il est répondu que « Saint-Mathieu a déjà auparavant contribué à des dépenses dont Tréviers avait le bénéfice exclusif et qu'on ne s'en sortirait plus si maintenant il fallait considérer dans tous les domaines la part d'avantages revenant à chaque village ».

Bref, ça n'avance pas et tout ceci va se terminer, bien plus tard, en eau de boudin. Nous sommes en 1900, et au Conseil dominé par les Tréviésois on argumente que cette affaire traine depuis 1872, que les conditions sont trop onéreuses pour la commune, que la chapelle fait partie intégrante de la paroisse de Tréviers et qu'il n'est pas possible qu'elle soit érigée en succursale « compte tenu de son peu d'importance, et qu'il n'est d'ailleurs pas prouvé officiellement que cette chapelle a été ouverte au culte ».
La commune ne peut retirer aucun avantage de cette donation « et il est regrettable qu'elle ait payé pendant plusieurs années des messes qu'elle ne devait pas ». Résultat : Le Conseil répudie formellement à la donation et enterre cette histoire. En espérant que malgré ce, le pauvre Louis Vieille aura tout de même obtenu le salut de son âme…

Mais revenons en 1874, le 11 juin précisément, où durant le Conseil du jour est évoquée pour la première fois « l'érection de la commune de Saint-Mathieu-de-Tréviers en deux communes distinctes ».
Un sujet qui va s'avérer récurrent durant une bonne trentaine d'années. Cette mesure « d'une absolue nécessité » mettrait fin à un grand nombre d'inconvénients qui se produisent depuis trop longtemps, n'aurait que des avantages pour les deux populations, et « ferait cesser l'état de surexcitation qui existe ». La demande est unanime, tant du côté des habitants de Saint-Mathieu que de ceux de Tréviers, vu « qu'il y a environ 1500 mètres entre les deux villages et que leurs intérêts sont opposés ».
Unanimité sur la question, certes, mais dès octobre, les conseillers de Tréviers dénoncent ceux de Saint-Mathieu, « individus qui réclamaient la séparation depuis longtemps et qui maintenant y mettent toutes sortes d'obstacles »,

comme de vouloir un partage proportionnel à la population qui favoriserait sensiblement le village du haut.

Quelques mois après, un Préfet quelque peu dépité précise que « quatre fois il a réuni les électeurs de cette commune pour les Municipales, et chaque fois les électeurs de l'une des deux sections ont refusé de prendre part au scrutin sous le prétexte qu'ils n'étaient pas satisfaits du sectionnement électoral ! ». Il y a donc impossibilité d'élire un Conseil, et le Ministre en personne est tenu au courant de cet état de fait.
Du côté de Tréviers, on écrit au Préfet : « Les habitants de Saint-Mathieu se plaignent que le Maire appartient à Tréviers et qu'il leur est hostile. Vous devez être informés que le Maire n'appartient point à Tréviers, mais qu'il est d'un hameau (!), et, pour être fixé sur les intentions du Maire, faudrait-il encore qu'on l'eût vu à l'œuvre, ce qui est difficile, jamais les électeurs de Saint-Mathieu n'ayant voulu voter pour la nomination de leurs cinq membres au Conseil municipal…». Ainsi, faute de Conseil, c'est une commission municipale uniquement composée de Tréviésois qui est alors chargée de gérer les affaires communales.

Et parmi ses premières initiatives, faute de local convenable, la partie école de garçons est transférée de Saint-Mathieu à Tréviers, ainsi que le logement de l'instituteur et, à y être, profitant que Saint-Mathieu n'a plus voix au chapitre, la Mairie. Le tout dans… la maison du maire, Martin Bruguière, qui en profite pour signer un bail de location à son profit avec la commune qu'il dirige. Est-il envisageable de revoir un jour cette école à Saint-Mathieu ? « Vu l'état de tension extrême dans lequel nous sommes, une école pour les deux sections ne recevra que les enfants de celle dans laquelle elle sera placée. Les autres resteront dans la rue ». Si l'école de garçons est « rendue » à Saint-Mathieu, Tréviers sera privé de moyens d'instruction. La solution : créer une école de hameau à Tréviers. De cette façon, « si la séparation en deux communes intervient, ce que tout le monde espère, Tréviers pourra compter sur sa propre école ».

Mais en octobre 1876, énorme rebondissement. L'élection d'un Conseil municipal peut enfin avoir lieu. Et après trois tours à 5 voix de conseillers contre 5, c'est Tulipe Dusfour, de Saint-Mathieu, qui l'emporte face à Martin Bruguière… au bénéfice du plus grand âge. Et le nouvel élu annonce très vite la couleur : « vous savez que depuis toujours la Mairie se trouve à Saint-Mathieu qui est le véritable chef-lieu de la commune. Mon prédécesseur a profité d'une période de flottement pour transférer les archives à Tréviers, dans sa propre maison. Je veux bien croire qu'en agissant ainsi, il ne s'est laissé guider ni par un motif d'intérêt personnel, ni par un esprit de parti pris (on devine l'ironie des propos), cependant Saint-Mathieu n'en a pas moins le droit de considérer la mesure prise contre lui comme arbitraire et souverainement injuste. Le Conseil doit réparer le tort qui lui a été fait en lui rendant la Mairie et l'instituteur. Il n'y a pas d'autre alternative car vous savez qu'une distance de deux kilomètres environ (c'était 1500 m deux ans auparavant) sépare les deux communes, et vu le mauvais état du chemin, la rigueur de la saison dans laquelle nous entrons, et surtout à mon âge avancé il se peut que je ne puisse pas me rendre à la Mairie toutes les fois que ma présence y sera nécessaire. »
Quant à l'instituteur, il doit par la loi bénéficier d'un local adapté, or l'actuel (chez Bruguière) est insuffisant puisqu'il a été « obligé d'installer un lit et du mobilier dans la pièce servant de Mairie, ce qui n'est pas convenable et pourrait même avoir de grands inconvénients ».
Il faut également prévoir un nouveau local pour la Mairie. Pas de souci, « il est déjà tout trouvé puisque Monsieur Vidal, membre du Conseil, en met un gratuitement à votre disposition ! Et en présence d'une offre aussi avantageuse que désintéressée, j'espère que vous n'hésiterez pas à l'accepter ».
Et de fait, le transfert des archives dans la maison du sieur Vidal est approuvé. Sur les 9 conseillers présents au début de la séance (on imagine que le conseiller de Tréviers absent a dû entendre parler du pays !), les 5 de Saint-Mathieu savourent leur revanche. Quant aux 4 de Tréviers, ils ont refusé de signer et quittent déjà la salle.
**(à suivre)** ■